. BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2024

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : ANGRE LOIRE MÉTROPOLE
Adresse: BP 800 H - 49 020 ANGERS CEREX OZ
® 09 41 05 40 00
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: MASCHEP Prénom: Léandre
Né(e) le : 06 / 06 / 2004 . Sexe : F MY
Né(e) le : 06/06/2004 Sexe : F MX Adresse : 77 bis sue des Parts de Cé - 49000 AVERS
© 07.66.31.85.68 Méi leardre marchee pro@gmail.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Lycée CHEVROLLIER - ANGERS
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 45. /OH. /2024 au 02. /03 /2024
Représentant une durée totale de
(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque
portodo da monto egale a 7 nedicis de presence consecutives ou non est considerás comme áquivalente à un jour de etera et el en extense de etera et el en est el
de presente consecutifs du non est consideree comme equivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve
du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-
40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été Nom, fonction et signature de la personne
trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La
demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de
l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le
sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à
demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.